

Levez les obstacles! Ouvrez la voie vers l'égalité - L'égalité hommes-femmes au coeur du travail décent, campagne 2008-2009

On trouve aujourd'hui plus de femmes dans l'économie formelle que jamais auparavant. Il y a de plus en plus de femmes dans les services publics ainsi qu'un nombre croissant de politique d'égalité des chances dans le monde entier. Cependant, alors que la participation des femmes au marché formel du travail a augmenté dans la plupart des régions du monde, elles sont encore confrontées à de multiples formes de discrimination sur le marché du travail. Malgré la réduction des disparités de genre en matière de réussite scolaire et d'expérience professionnelle, les femmes continuent d'être en moyenne moins rémunérées que les hommes ; elles sont surreprésentées dans les emplois informels et atypiques, font face à de plus grandes difficultés que les hommes pour obtenir et conserver des emplois de haut niveau, et la plus lourde part des responsabilités familiales leur incombe. Les pratiques discriminatoires fondées sur des suppositions selon lesquelles des emplois seraient « appropriés » pour les femmes, ou sur leur rôle procréateur, continuent d'exister.

Il y a cinquante ans, l'Organisation internationale du Travail a adopté ce qui demeure l'instrument international le plus complet et le plus spécialisé sur la non-discrimination et l'égalité dans le monde du travail. La Convention (n° 111) sur la discrimination (emploi et profession), 1958, était d'avant-garde pour son époque ; elle demeure aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était à la fin des années 50. Le moment est venu de célébrer les cinquante ans de cette Convention clé sur l'égalité et les progrès qui ont été accomplis. C'est aussi un moment de réflexion : l'objectif, fixé par la Convention, d'éliminer toute discrimination à l'emploi et dans la profession est encore lointain. Pour avancer vers l'égalité, il est temps d'identifier et d'effacer les obstacles qui perdurent et de promouvoir activement l'égalité hommes - femmes.

L'égalité hommes-femmes au travail : un principe et un droit fondamental

Depuis 1919, l'OIT a cherché à garantir les droits sociaux et à améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes. L'égalité est ancrée dans la Constitution de l'OIT. Ce principe d'égalité a été rendu opérationnel pour la première fois en 1951, quand l'OIT a adopté la Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération. Reconnaissant que la discrimination en matière de rémunération ne peut être traitée efficacement sans garantir une protection plus générale contre la discrimination dans l'emploi et la profession, l'OIT a adopté la Convention (n° 111) sur la discrimination (emploi et profession) en 1958. L'engagement de l'OIT en faveur de l'élimination de toute discrimination a été confirmé dans la Déclaration sur les Principes et les droits fondamentaux au travail en 1998. La Déclaration de l'OIT sur la Justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, renforce également l'égalité hommes-femmes et la non-discrimination comme questions transversales dans l'ensemble de l'action de l'OIT.

La Convention n° 111 est largement acceptée. Les progrès qui ont été accomplis dans l'application du principe d'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes et le rôle moteur que la Convention a joué au cours de ces cinquante années devraient être proclamés. Ces progrès devraient être une incitation supplémentaire pour agir en faveur d'une ratification universelle de cette Convention clé sur l'égalité, ainsi que pour une meilleure mise en œuvre.

Voir aussi:

- [OIT – Normes Internationales du Travail \(NIT\)](#)
- [OIT – Programme focal pour la promotion de la Déclaration \(DECLARATION\)](#)
- [OIT - Conditions d'emploi et de travail \(TRAVAIL\)](#) – en anglais
- [OIT – Département du dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail \(DIALOGUE\)](#)
- [OIT – Bureau des activités pour les travailleurs \(ACTRAV\)](#) – en anglais
- [OIT – Bureau des Activités pour les Employeurs \(ACTEMP\)](#)
- [OIT – Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle \(CINTERFOR\) sur l'égalité des genres](#) – en anglais et espagnol
- [Guide des ressources sur l'égalité des genres dans le monde du travail](#)
- [Egalité entre hommes et femmes et travail décent: Conventions et Recommandations clés pour la](#)

